



Concept de protection pour les entraînements dès le 6 juin 2020, selon les directives et mesures de prévention recommandées par Swiss-Cycling

Version : Juin 2020

Auteur : O2MountainBike, Patricia Matthey responsable technique et Covid-19

Nouvelles conditions cadres

Dès le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de deux mètres les unes des autres, sans mesure de protection.

Les six principes à respecter lors des entraînements, voir page suivante :

Le Pâquier, le 5 juin 2020

Comité O2MountainBike

Dans la roue d'O2MountainBike saisons 2019 – 2021



RAIFFEISEN



CYCLING 
AIRE H / TRAVAIL FIXE ET TEMPORAIRE



Seydoux PAPERIE
BUREAU SA
026 919 62 62 www.seydouxsa.ch

la Mobilière

Garage des Ponts
Vaulruz 



LE GRUYÈRE
SWITZERLAND 



connect
groupe 

Castella 
SPORTS BULLE 

Les **six principes** suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore vos distances avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont seulement à nouveau autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler. L'entraînement doit se dérouler dans un espace d'au moins 10 m² par personne.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de [Patricia Matthey](#). Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement :

Tél. +41 79 520 79 79 ou patricia.matthey@gruyere-escapde.ch.

6. Prescriptions spécifiques

*Tout participant présentant des symptômes **après** l'entraînement doit impérativement le communiquer à la personne responsable.*

Dans la roue d'O2MountainBike saisons 2019 – 2021